

Monseigneur
Directeur
de la Douane à Marseille

399
Bonne le 4 Jan 1853

Monsieur le Directeur

Je m'empresse de vous informer que je viens
d'exprimer par l'entremise de la Maison Jullien et Gantier
de Rome Douze Caissettes en bois portant au
N° d'ordre de 1 à 12 inclusivement et adressées à Mon Ministre
d'Etat à Paris. Ces caisses ont été embarquées à Chazouard
sur Navire Innocence et Mathilde. Cependant Pierre Liret et tout au moins
les ouvriers des boulangeries de l'Academie Impériale de France
à Rome pour l'année 1852.

Permettez moi de vous rappeler à cette occasion que
l'autorisation spéciale de Monseigneur Général des Douanes
éxempte cet envoi qui se fait à l'ordinaire à Mon Ministre
de l'Intérieur mais doit être aujourd'hui admis à Mon
Ministre d'Etat, de la visite à la frontière en raison du
dommage que pourrait causer aux objets contenus
comme l'ouverture des caisses devant leur première destination.

Me recommandant de nouveau aux bons services
que chaque Année vous pouvez bien accorder au libre
passage de l'expédition que fait l'Académie je vous prie
d'envoyer au Sacré et Mesdemoiselles de l'Académie
l'expression des sentiments de considération très
distincte avec lesquels j'ai l'honneur de faire
Monsieur le Directeur

Mon très humble
très dévoué serviteur
Le Directeur
de l'Académie
et de l'Impératrice Romaine